

Procès Verbal n° 10. Réunion du vendredi 9 décembre 2005

Assemblée générale ordinaire de l'association « Forestiers du Monde »

Etaient présents,

au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts):

Laurent GAUTHIER, François DUGAST, Jean-Noël CABASSY, co-fondateurs,
en qualité d'adhérents :

Vincent GILLET (Réfèrent Entomofaune), Thomas LAMOTTE,

Excusés au titre du conseil d'administration (article 5 des statuts) :

Sébastien NAVASQUEZ, Pascal CHARGERIE, Pascal OBSTETAR, co-fondateurs.

Lieu de réunion : Siège de l'Association, 42 B avenue Victor Hugo à Dijon

Horaire : 20h00 – 23h45

Ordre du jour :

- 1- Approbation du procès verbal n°9 du vendredi 9 septembre 2005
- 2 - Traitement des adhésions (Thomas LAMOTTE, Jean-Pierre PATRON)
- 3 - Plan départemental de production de la biodiversité. *Etat d'avancement*
- 4 - Conception d'une exposition pour le compte du GIE Toison d'Or
Thème suggéré: produire la biodiversité au quotidien
- 5 - Projet de définition législative du Régime Forestier
- 6 - Participation au comité de gestion de la réserve naturelle nationale de la combe Lavaux
- 7 - Guide pédagogique «Bâtir la forêt ». *Etat d'avancement*
- 8 - Convention EDF-FDM. Création forestière pédagogique biodiverse. *Etat d'avancement*
- 9 - Programme d'éducation à l'environnement initié par la COMADI
- 10 - Formation aux premiers soins à la faune sauvage protégée blessée. *Reportage caméra*
- 11 - Date à retenir sur votre agenda

1- Approbation du procès verbal n°9 de l'assemblée générale du 9 septembre 2005

Le procès verbal n°9 de l'assemblée générale du 9 septembre 2005 est approuvé.

2 - Traitement des adhésions

Les adhésions des citoyens suivants sont approuvées conformément à l'article 3 des statuts :
Thomas LAMOTTE, Jean-Pierre PATRON

Les nouveaux adhérents déclarent avoir pris connaissance des statuts, du règlement intérieur, de la charte déontologique et partager les valeurs humanistes et environnementales portées par « Forestiers du Monde ».

L'attention des adhérents est attirée sur l'usage ordinaire en vigueur au sein de « Forestiers du Monde » du courriel (courrier électronique) pour les convocations, les invitations et les diffusions d'informations.

Le montant de la cotisation annuelle 2005 est fixé à 20€ (paiement par chèque libellé à l'ordre de Forestiers du Monde adressé au siège national).

3 - Plan départemental de production de la biodiversité. *Etat d'avancement*

Les opérations a) et b) suivantes relatives au projet de plan départemental de production de biodiversité dont le damier du frêne (*Euphydryas maturna*) est l'emblème en Côte d'Or, initialement programmées, ont été conduites:

- a) recensement des interlocuteurs (juin - juillet 2005) : 50 interlocuteurs identifiés
- b) rédaction des courriers personnalisés (fin août 2005)

Les opérations c) et d) suivantes restent à mener avec un nouveau calendrier :

- c) invitation des médias sur un site historiquement colonisé par le damier du frêne (mi-juin 2006)
- d) élaboration, suivi et mise en œuvre des actions (de septembre 2005 à décembre 2010).

Rappel des détails d'opérations et ajustements

a) Pour l'établissement de la liste des interlocuteurs auxquels un courrier personnalisé a été adressé courant août 2005, trois grandes familles d'interlocuteurs ont été identifiées :

- les décideurs (responsables politiques locaux de premier plan, responsables politiques locaux dotés d'un mandat national),
- les « gestionnaires » (Préfet, DIREN, CRPF, ONF, DDAF, DDE, syndicats forestiers, COFOR 21, etc),
- les collaborateurs (CLAPEN 21, GREENPEACE-Dijon, CSNB, WWF, etc.).

b) Suivant l'interlocuteur, le courrier personnalisé (expédition de tout ou partie du plan exception faite des mesures proposées par FDM) évoque la situation alarmante en terme d'érosion de la biodiversité et l'extinction engagée d'une espèce protégée en Côte d'Or (le damier du frêne). Il les invite à nous indiquer les réponses qu'ils estiment pertinentes. Enfin, ce courrier évoque la campagne médiatique à venir.

Le publipostage effectué auprès de l'ensemble des acteurs de la société civile identifiée n'aura permis de recueillir, à ce jour, que 4 réponses:

- Le groupe des élus verts,
- L'association des communes forestières de Côte d'Or (COFOR 21),
- L'Office National des Forêts, Agence de Dijon,
- L'association Bourguignonne de Certification Forestière (ËFC-Bourgogne).

En conséquence, il est décidé d'engager un second publi-postage dans les conditions suivantes :

- remerciements aux 4 structures qui ont bien voulu nous répondre,
- relance de l'ensemble des autres interlocuteurs qui n'ont pour le moment fourni aucune réponse. Ce courrier évoquera le fait que des réponses ont déjà été obtenues.
- relance ciblée auprès d'interlocuteurs privilégiés : Préfet, Conseil général de Côte d'Or, Conseil régional de Bourgogne, COMADI avec demande de rendez vous et proposition d'accueil sur site à la bonne saison.

Dans tous les cas, ce publi-postage informera nos interlocuteurs que nous communiquerons sur ce projet de plan départemental de production de biodiversité à la mi-juin 2006 et engageons la conception d'une exposition grand public sur le thème de la production de biodiversité.

c) La campagne d'information à l'attention de la Société Civile programmée initialement courant septembre 2005 est reportée à la mi-juin 2006. Elle comprendra une invitation lancée aux médias côte d'oriens à découvrir un site forestier historiquement colonisé par le damier du frêne. Son absence (du fait de sa disparition historique et non liée à la saison) témoignera de l'extinction progressive de l'espèce protégée au plan national. Un tel site « désert » limitera de fait toute tentative de prélèvement illégal aux fins de collection. Cette campagne sera l'occasion de faire le point sur les réponses formulées par les interlocuteurs et de suggérer des pistes de travail et des actions.

4 - Conception d'une exposition pour le compte du GIE Toison d'Or.

Thème suggéré: Produire la biodiversité au quotidien

A l'initiative pertinente du GIE Toison d'Or, « Forestiers du Monde » est chargée de concevoir une exposition destinée au Centre Commercial de la Toison d'Or. Forestiers du Monde propose de décliner de façon ludique et pédagogique le projet de plan départemental de production de biodiversité. Exposition programmée pour octobre 2006.

L'exposition comprendrait :

1 - Une mise en scène de 3 à 4 minutes invitant les citoyens à s'engager sur un chemin forestier et à observer la nature. Un revêtement au sol représentera le chemin sur quelques mètres puis un écran vertical présentera des images (diapositives, film ?) d'une route forestière (celle de Nonceuil). La projection présentera la route, a priori sans grand intérêt, puis les images se feront plus précises pour attirer l'attention du promeneur sur des détails : fleurs des accotements, regroupement de papillons au sol, etc. Enfin l'avant dernier plan s'attachera à repérer un damier du frêne et à le suivre quelques secondes dans sa quête vitale (espèce emblématique de notre plan de production de biodiversité). La dernière image projetée interpellera le citoyen avec une

question : « Que puis-je pour qu'une telle merveille de la nature soit encore présente en Côte d'Or la saison prochaine ? » (invitation évidente à aller consulter les panneaux d'exposition juste à côté).

2- Une série de panneaux d'information inspirée des rubriques du plan départemental de production de biodiversité dont l'appel de Paris sur la biodiversité, le damier du frêne, l'intérêt de la biodiversité au quotidien, etc. Ces panneaux devraient être conçus sur un support qui permette leurs réutilisations ultérieures au regard du succès de la précédente exposition relative aux créations forestières pédagogiques biodiverses, pratiquement prêtée en permanence.

3- Un jeu autour du cycle de vie du damier du frêne (œuf, chenille, chrysalide, imago stades de vie à remettre dans l'ordre).

Cette proposition sera présentée au GIE Toison d'Or pour avis.

5 - Projet de définition législative du Régime Forestier

Le Code Forestier ne contient aucune définition légale du Régime Forestier. Ni le Code Forestier de 1827, ni les différentes lois et réformes intervenues depuis n'ont comblé cette lacune. La doctrine comble alors ce vide juridique. Des juristes émettent des définitions.

Charles GUYOT définit le régime forestier comme « *un ensemble de règles restrictives s'appliquant à certaines forêts gérées par les agents de l'Administration, qui ont sur ces immeubles un véritable pouvoir de tutelle, dans le but d'assurer plus efficacement la conservation de la propriété forestière* ».

F. MEYER, quant à lui, définit le régime forestier comme « *un ensemble de règles spéciales d'ordre public dérogoratoires au droit commun et déterminées par le Code Forestier en vue d'assurer la conservation et la mise en valeur des bois et forêts auxquels elles s'appliquent dans l'intérêt supérieur de la Nation* ».

L'élaboration du contrat de plan ETAT/Office National des Forêts 2001-2006 fut l'occasion de découvrir une liste d'actions que les signataires (ministères de tutelles et ONF) ont élaboré. Cette liste sert également de fondement aux relations contractuelles Fédération Nationale des Communes Forestières – ONF.

Cependant, cette liste (annexe 3 au contrat de plan ETAT/ONF) n'a pas de valeur légale n'étant pas le produit d'une définition élaborée par l'Assemblée Nationale représentant le Peuple Français. Elle n'est donc a priori opposable qu'aux seules parties aux contrats (ministères - ONF - FNCOFOR).

Le projet de porter devant l'Assemblée Nationale une proposition de Loi définissant le Régime Forestier permettrait de combler un vide juridique et donner une définition durable détachable des seuls intérêts à court terme des opérateurs chargés de la mettre en oeuvre. FDM tente de mobiliser les ONGE Françaises (WWF-France, GREENPEACE France, France Nature Environnement) afin qu'elles participent à l'élaboration du volet environnemental de ce projet de définition législative. Michel LAGARDE, Docteur d'Etat en Droit, (Titre de sa thèse de doctorat : « un droit domanial spécial : le régime forestier ») membre de « Forestiers du Monde », pourrait accepter de mettre en forme une telle proposition. La mobilisation des ONGE françaises autour de ce projet s'accompagnera de la recherche d'un financement en mesure de rémunérer le travail du coordinateur juridique pressenti.

6 - Participation au comité de gestion de la réserve naturelle nationale de la combe Lavaux

Par courrier réponse en date du 26/10/2005, Jean-Claude ROBERT, Président de la communauté de communes de Gevrey Chambertin remercie l'association « Forestiers du Monde » pour l'intérêt qu'elle manifeste vis-à-vis de la création de la réserve nationale de la Combe Lavaux-Jean Roland et l'informe qu'il la sollicitera, conformément à notre suggestion, à l'occasion des réunions du comité de suivi scientifique.

7 - Guide pédagogique «Bâtir la forêt ». Etat d'avancement

La maquette du guide pédagogique est actuellement dans les mains de :

- Madame Jacqueline MUGNIER, prestataire de service pour le compte de Forestiers du Monde (600 euros TTC) afin de procéder aux corrections syntaxiques, grammaticales et orthographiques,
- Monsieur Philippe MERIEU, Directeur de l'IUFM de Lyon, pour la rédaction gracieuse de la préface.

L'Association Bourguignonne de Certification Forestière, par courrier du 21/11/2005, au regard de la démarche de FDM vis-à-vis de la recherche d'un imprimeur en mesure d'imprimer sur papier de provenance

certifiée (certificat PEFC sollicité par FDM auprès du papetier fournisseur de l'imprimeur) autorise l'utilisation de la marque PEFC sur le guide sous le numéro de l'ABCF.

Le Centre Régional de Documentation Pédagogique de Dijon, auprès duquel fut présenté l'ouvrage, accepte le principe de porter à la connaissance des professeurs des écoles via ses outils de communication, le guide pédagogique.

8 - Convention EDF-FDM. Création forestière pédagogique biodiversée. Etat d'avancement

Lors de la rencontre prévue courant octobre 2005, nous fûmes placés devant le fait accompli suivant: EDF a organisé le 30 juin 2005 un déplacement en Allemagne à l'attention d'élus, techniciens territoriaux, architectes et maîtres d'ouvrages sociaux de Bourgogne. L'invitation à ce déplacement proposait aux participants la clause suivante :

« A titre symbolique, nous vous demandons cependant d'accompagner votre inscription d'un chèque de 20 euros à l'ordre de « Forestiers du Monde ». Les fonds collectés seront abondés par EDF en Bourgogne. Ils seront confiés à l'association « Forestiers du Monde » pour l'acquisition de jeunes arbres qui seront replantés par des écoliers de Bourgogne. Cette action symbolique vise à rééquilibrer le « bilan carbone » de notre déplacement à Fribourg. »

A la suite de cette rencontre, et avant l'engagement de pourparlers officiels, « Forestiers du Monde » exigea et obtint les excuses officielles de M. Marc BENNER, Directeur régional d'EDF Bourgogne pour, notamment, utilisation d'une marque officielle sans autorisation de ses propriétaires (Pour mémoire, « Forestiers du Monde » est une marque enregistrée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle). A la suite de ses excuses, les pourparlers ont néanmoins été engagés et aboutiront le 20 décembre 2005 à la signature d'une convention qui a pour objet de définir les actions communes d'EDF et de FDM en vue de favoriser la mise en œuvre du projet pédagogique d'éducation à l'environnement au profit d'écoliers consistant en une nouvelle création forestière biodiversée (après celles de Pasques, année scolaire 2003-2004 et Ouges, année scolaire 2004-2005). EDF apportera une contribution financière d'un montant global définitif et forfaitaire de 1520 euros à la réalisation de ce projet pédagogique. Cette contribution financière comprend le montant des contributions volontaires et spontanées destinées à FDM et recueillies par EDF, soit 760 euros, ainsi que l'abondement à hauteur de 100% versé par EDF au profit de FDM, soit 760 euros.

Le projet de création forestière pédagogique biodiversée devrait se dérouler sur la commune d'Arleuf (Nièvre), sous la conduite de Sylvain MATHIEU, chargé de l'animation de la représentation départementale « Forestiers du Monde – Nièvre et Morvan ».

9 - Programme d'éducation à l'environnement initié par la COMADI

« Forestiers du Monde » a répondu à la proposition de la COMADI visant à élaborer un programme de sensibilisation et d'éducation à l'environnement à destination des écoles primaires sur la thématique des milieux naturels. Cette proposition est relayée localement par la ligue de l'enseignement, chargée a priori de coordonner le programme pour le compte de la COMADI. Une animation test est programmée lundi 12 décembre 2005 (animateur Jean-Noël CABASSY auprès des élèves de Madame FRELIN, école de l'Ouest de Dijon) afin de délivrer un « agrément pédagogique local ». L'attention de la COMADI fut attirée sur le fait que « Forestiers du Monde » détient déjà l'agrément Education Nationale délivré par le Rectorat de Dijon le 30 août 2005.

10 - Formation aux premiers soins à la faune sauvage protégée blessée. Reportage caméra

Présentation du petit film tourné à l'occasion de la session initiale de formation aux premiers soins à la faune sauvage blessée dispensée samedi 12 novembre 2005 au centre de sauvegarde de la faune sauvage. Les membres actifs se verront dotés d'une autorisation légale de transport et détention de tels spécimens. Ces autorisations sont actuellement à l'étude auprès du Conseil National de la protection de la Nature.

11 - Date à retenir sur votre agenda : prochaine assemblée générale vendredi 3 mars 2006

Ces assemblées sont l'occasion de faire un point sur les dossiers en cours.

Lieu non fixé : Dijon (famille CABASSY) ou Premaux-Prissey (famille JOUVENCEAU):
20h00 à 22h00.